

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	16
Votants	21
dont Pouvoirs	05

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, P. Meylan

MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, F. Aragon, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, J. Personnaz, V. Roy, S. Manganeli, S. Baud,

Pouvoirs : S. Mercet donné à C. Seifert, C. Roy donné à V. Roy, M. Aragon donné à F. Aragon, S. Tugler-Rossi donné à C. Arhuero, S. Casabianca donné à V. Roy.

Excusés : G. Vimint, C. Lievin

A été nommé secrétaire : F. Aragon

FINANCES- Autorisation préalable au vote du budget primitif 2021

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'avant l'adoption du budget primitif, le Maire peut par délibération du Conseil Municipal être autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Total des crédits ouverts en 2020 :

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles)= 49 000 €

Chapitre 21 (immobilisations corporelles)= 540 349.76 €

Chapitre 23 (immobilisations en cours)= 870 941.31 €

Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, d'accorder le bénéfice de ces dispositions dans la limite de :

12 250 € au chapitre 20

135 087 € au chapitre 21

217 735 € au chapitre 23

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

